

Enquête sur la mise en place de la forfaitisation des astreintes

« Forfaitisation des astreintes : votre avis ? »

Recueil du 14/2 au 24/3 2026 par messagerie électronique via Forms
(Microsoft)

Anonymat

104 réponses : 15% HU, 85% H ; 66% Médecin, 29% Chirurgien, 5% Pharmacien,
0% Dentiste

35% n'ont toujours pas eu d'astreinte forfaitisée sur leur fiche de paie

76% ne voient pas le temps décompté en astreinte sur leur fiche de paie

Une application discriminatoire

Discriminations entre Spécialités : 2/3 (67,30%)

Discriminations entre Hôpitaux : près de la moitié (46,15%)

Discriminations sur les horaires couverts : 4/10 (40,38%)

Discriminations sur les statuts : 1/10 (22,11%, plus que la proportion d'HU)

Une application injuste

85% font des **astreintes** avec **plus de 3h sur place**.

52% font déjà du **temps additionnel hors astreintes**

et dans ce cas seulement **21%** voient ces temps additionnels différenciés

98% n'ont pas de **mesure automatisée** et transparente de leur temps additionnel

92% n'ont pas de **prise en compte de leur activité d'astreinte en e.santé**

Des praticiens ouverts mais une réforme inaboutie

● Juste et ne doit pas être améliorée	0
● Juste et doit être améliorée	40
● Injuste et doit être améliorée	64





« Forfaitisation des astreintes : votre avis ? »

Pour les hospitaliers

« Il a clairement été annoncé sur notre CHU que les chirurgiens et radiologues devaient être payés au forfait le plus élevé alors qu'au vu de leur nombre, leurs astreintes sont moins nombreuses que certains services de médecine et dans les faits, ils font moins d'heures. Pourquoi ? » ou «... quand nous faisons une entrée d'un patient grand brûlé, le chirurgien est niveau 3 et l'anesthésiste niveau 4... » ou « Nos astreintes sont mieux rémunérées mais sur le CHU où je travaille les astreintes de pédopsychiatrie et celles de psychiatrie adulte n'ont pas été valorisées de la même façon » ou encore « Pharmacien temps d'astreinte = 0 c'est de l'humanitaire au service de l'état français, certains se demandent pourquoi des pages entières de postes de pharmacien hospitaliers sont vacants, certainement parce que le travail non rémunéré c'est illégal sauf pour les pharmaciens hospitaliers PH le samedi... »

Pour certains « Changement clairement en notre défaveur » mais pour d'autres « Bénéfices par rapport à avant » globalement « la réforme ne valorise pas notre temps de travail » « notre travail n'est pas reconnu à sa juste valeur » et « on parlait de revalorisation pour attractivité du système public notamment, rien qu'en baissant l'indemnisation du TTA, on peut se poser des questions sur la/les réelle(s) finalités de cette réforme... », « Importante chute de rémunération pour les astreintes opérationnelles avec bloc opératoire » ou « Il n'est pas toujours possible de récupérer les demi-journées travaillées lors des astreintes... »

« Sous estimation du forfait de notre ligne d'astreinte en raison des quotas à respecter par établissement. »



« Forfaitisation des astreintes : votre avis ? »

Pour les hospitaliers

Est-ce la bonne solution au « plafonnement de la rémunération des astreintes là où l'on pouvait observer des abus de sur-déclaration, parfois argumentée comme une "compensation" d'une charge de travail globale jugée trop lourde ou d'une rémunération jugée défavorable par rapport au secteur privé dans certaine spécialités. » aux « Dérives de certains praticiens AVANT la réforme, qui sur-déclaraient des déplacements, sans aucun contrôle institutionnel... » ? « Il faudrait que toutes les heures de travail soient réellement comptabilisées (les arrivées tôt à 7h30 pour faire les visites avant de descendre au bloc, et les départs tardifs post op!) »

« forfait des astreintes non déductibles des heures supplémentaires pour les impôts sur le revenus »

Pour les hospitalo-universitaires

« Problématique ... du temps de déassement notamment dans les équipes en sous effectif. Pas de possibilité de rémunération ... »

« ... pour des lignes d'astreintes chirurgicales très déplacées, la forfaitisation conduit à diminution très nette des revenus des praticiens... »

«... , les disparités nationales selon les CHU sont incompréhensibles. »

« Différence de valorisation du travail en astreinte en fonction du statut pour le même travail effectué. »

Pour tous

« Négociations très nauséabondes avec la direction, créant un climat de méfiance à l'égard des praticiens. » et « On arrive à se tirer dans les pattes entre nous loin de tout corporatisme alors que les décisions sont prises par des administratifs qui n'ont aucune idée de la pénibilité du travail. » et encore « mise en concurrence des spécialités, décompte du temps de travail non effectif »